

Réunion CA du 03 juin 2019, mairie d'Alleverd. Début séance à 18h00.

Présents : Philippe Boisneau , Michèle Croatto, Geneviève Guerin, Gilbert Foray, Jean-louis Ménéroux,  
: Emmanuel Raullet, Pascal Labarre, Gilles Jouvel.

Excusés : Bernard Chataing , Giovanni Galleggianti, Guillaume Raspaolo.

ORDRE DU JOUR :

SORTIES D'ETE

BILAN : COURSE DE LA RESISTANCE ET DU DEFI DU HAUT BRED A

POINT SUR LES MAILLOTS

QUESTIONS DIVERSES

#### SORTIES D'ETE

Le CA valide le changement d'horaire des sorties officielles, du mercredi et samedi, à partir du mercredi 05 juin, le rassemblement inchangé de la place de l'Eglise passe à **13h30**.

Samedi 08 juin, Geneviève propose « les Balcons du Bourget », parcours vallonné autour du lac de 60 km.

Du 14 au 17 juin, séjour dans le TRIEVES.

Samedi 29 juin, notre traditionnel pique-nique se déroulera avec un circuit vélo, au lac CAROUGE à St Pierre D'ALBIGNY.

Emmanuel propose le 03 juillet d'effectuer un des parcours de la Résistance de 70 km /2000 m de dénivelé.

Nous souhaitons, que tout au long de cette nouvelle année, les adhérents puissent enrichir en proposant aussi des parcours.

Gilles signale que notre club est le seul de la région à ne pas planifier à l'avance les événements. En effet de nombreux clubs sont dotés d'un calendrier annuel ou sont programmés, les circuits, les randonnées etc ....consultable sur leur site.

#### COURSE DE LA RESISTANCE

La 5<sup>ème</sup> course de la RESISTANCE à ALLEVARD porte bien son nom .Il fallait être résistant pour braver, la boue, la pluie, le froid, le brouillard, la neige.

Record battu, 2239 inscrits, pour les cyclos 268 inscrits, 200 participants.

La somme de 268 euros sera versée au Club.

Un grand merci aux 35 bénévoles pour leur implication.

#### DEFI DU HAUT BRED A

La quatrième épreuve du DEFI DU HAUT BRED A avec la collaboration du club de la Rochette (BSGA) s'est déroulée le dimanche 28 avril 2019, 33 participants.

Comme l'année précédente, les conditions météorologiques défavorables ont fait défaut.

La veille, les organisateurs ont modifiés le circuit ski, refait le balisage..... Des frais supplémentaires se sont greffés, paiement du pisteuse, défection d'un sponsor, occasionnant un déficit de **840 euros**.

Cette somme est répartie entre les deux clubs, soit **420 euros pour la RLPA** .

Une réflexion se profile autour de la table :

« Faut-il poursuivre cette collaboration ? »

« Les conditions météo sont connues à l'avance, pourquoi ne pas annuler ? »

« Trop de critères pénalisants : la station doit être fermée, enneigement insuffisant, météo, etc.... »

Philippe propose que si les prévisions météo sont incertaines une semaine avant l'épreuve, il faut annuler purement et simplement l'épreuve.

Ces interrogations seront débattues aux prochaines réunions du CA et rencontre avec le BSGA .

## POINT SUR LES FUTURS MAILLOTS

Pour faire avancer le projet, Philippe propose de faire venir à Allevard le responsable de la sté ROSTI. Celui-ci élaborera une maquette sur ordinateur qui sera validé par quatre personnes, Michèle, Geneviève, Philippe et Gilles.

## QUESTIONS DIVERSES

Les participants débattent sur : « le remboursement des frais engagés aux adhérents qui effectuent des tâches pour le club »  
Suite à un tour de table, vote des 8 présents : **POUR 5    CONTRE 2    1 ABTENTION**

Que dit la loi ?

« Une association peut procéder au remboursement des frais personnellement engagé par les bénévoles à condition que ces frais correspondent à des dépenses réelles, justifiées et engagées pour les besoins de l'activité associative.

Le bénévole doit établir une note de frais qu'il communiquera au bureau de l'association qui validera. Le club doit alors conserver les pièces justificatives de la réalité des dépenses pendant quatre ans »

Le CA doit fixer et valider les règles internes des remboursements et peut les intégrer au règlement intérieur du club.

- Quels sont les frais remboursables ?
- Fixe-t-on un plafond ?

Séance levée à 20h10

Pour la RLPA le Secrétaire G Jouvel